

munes a demandé des détails relatifs à nos dépenses et c'est un sujet qui, à mon sens, devrait être discuté avec soin. Nous devons répondre à son message et nous devons le faire après l'avoir étudié avec discernement. Je propose donc que les honorables sénateurs Lougheed, Landry, Young, Tessier et le proposant forment un comité pour faire un rapport au Sénat de la réponse à faire au message de la Chambre des Communes relativement aux dépenses du Sénat pour les sessions de 1905, 1906 et 1907 respectivement.

L'honorable Sir MACKENZIE BOWELL: Je n'ai pas d'objection à seconder cette motion si l'honorable sénateur croit que c'est le meilleur moyen de procéder. Je lui demanderai s'il a pris la peine d'étudier les précédents relatifs à cette question. Je vois que dès 1884, le 28 mars, un pareil ordre fut demandé par la Chambre des communes sur une motion faite par une personne qui s'est occupée attentivement des dépenses de cette Chambre-ci. Je veux parler de l'honorable sénateur de Wellington-nord. Cette motion est restée insérée quelque temps dans les journaux de la Chambre des communes de cette date, et à la page 302, vous verrez ce qui a été fait à cette époque. Je n'ai vu aucune allusion à cela qu'en mars 1890, lorsque fut faite une pareille motion et la résolution suivante fut adoptée par le Sénat :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat, en réponse à son message priant Leurs Honneurs de permettre aux officiers en charge de la papeterie et des comptes contingents du Sénat de comparaître devant le comité des comptes publics de cette Chambre, à sa prochaine séance, afin de donner des renseignements au sujet de la distribution de la papeterie et des dépenses contingentes telles que portées aux pages 2, 17 et 18 du rapport de l'auditeur général, sur les comptes de crédits pour l'exercice expiré le 30 juin 1889, et d'apporter avec eux tous les dossiers concernant les item.

Que toutes matières relatives à l'économie intérieure du Sénat sont sous le contrôle et la surveillance de son comité des dépenses contingentes, sauf l'approbation du Sénat, que le dit comité s'occupe actuellement d'examiner les comptes et pièces justificatives du greffier, comprenant la distribution de la papeterie et la dépense mentionnée au dit message, et qu'aus sitôt que le dit comité aura fait son rapport au Sénat, ce document sera transmis à la Chambre des communes pour l'instruction de son comité spécial des comptes publics.

Hon. M. POWER.

Vous trouverez un compte rendu de ce que fit alors le Sénat dans les débats du 15 mai 1890, page 873. Il paraît que le comité n'agit pas d'une manière bien expéditive en cette affaire. Un rapport fut fait par le comité de la comptabilité, qui remplissait les fonctions que la motion de l'honorable sénateur propose de conférer au sous-comité qu'il a nommé.

Voici ce compte rendu :

L'honorable M. REID propose le cinquième rapport du comité spécial permanent du comité des comptes contingents du Sénat.

Le rapport est reçu et lu au long à la table.

L'honorable M. REID propose que le rapport soit adopté.

L'honorable M. ABBOTT: Les honorables sénateurs se rappelleront que nous avons eu, au commencement de la session, un message de la Chambre des communes requérant la présence de quelques-uns de nos officiers devant leur comité pour y donner des explications relativement à nos comptes contingents. Il a été entendu de quelque façon que nous devrions nous occuper nous-mêmes de cette affaire.

L'honorable M. REID: Oui, et nous avons promis de lui envoyer notre rapport, et il nous a été demandé de nous hâter et voilà pourquoi nous nous empressons de produire ce rapport.

L'honorable M. ABBOTT: Je dirai que les délibérations de notre comité sont indiquées dans le rapport qui vient d'être adopté, et je propose :

Qu'il soit transmis à la Chambre des communes un rapport transmettant à cette Chambre une copie du rapport du comité des comptes contingents de cette Chambre-ci, adopté aujourd'hui par cette Chambre-ci, appelant l'attention de cette Chambre sur plusieurs articles de ce rapport relatifs aux dépenses casuelles durant l'année dernière.

La motion est adoptée.

Il me semble que si nous nous appuyons sur ce précédent, le comité n'aura qu'à recommander que le rapport du comité des contingents de cette Chambre qui a été présenté au Sénat, il y a quelques mois, soit transmis à la Chambre des Communes. Nous ferons ainsi ce qui fut fait, en 1890, par l'honorable M. Abbott, qui était le leader du sénat. Il va sans dire que, à mon avis, la Chambre des communes, en demandant d'étudier minutieusement les dépenses de cette Chambre-ci, réclame un peu plus que ce qui lui est dû, et il est bien évident que le Sénat vint à cette conclusion lorsque M. Abbott proposa la résolution que je viens de lire. Puis-je demander à l'honorable sénateur qui a proposé cette résolution s'il désire que le comité